

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} octobre 2019

Date de la convocation : 24/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absents : M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN** : Avenant n°1 à la convention d'études Site du Château entre l'EPORA, Chasse sur Rhône, l'OPAC 38 et Vienne Condrieu Agglomération (B034)

Rapporteur : Marielle MOREL

NOTE DE SYNTHÈSE

Une convention d'études entre la commune de Chasse-sur-Rhône, l'OPAC 38 ViennAgglo et l'EPORA a été signée le 6 juin 2016. Il s'agissait de conduire une étude de faisabilité sur le devenir du site du Château, quartier souffrant d'un parc résidentiel ancien et d'une importante vacance.

L'OPAC 38 est propriétaire du programme immobilier comprenant trois bâtiments de 80 logements locatifs sociaux. L'objectif de l'étude était d'accompagner les parties prenantes dans la définition d'une programmation adaptée au regard des projets des différents partenaires, des fortes contraintes techniques du site et des dynamiques du marché immobilier.

Les conclusions de l'étude n'ont pas permis d'engager une intervention opérationnelle de la part de l'EPORA (projet global trop ambitieux et coûteux). Le montant définitif de l'étude engagé s'élève à 27 250 € HT réparti ainsi :

- 50% du montant global pris en charge par l'EPORA,
- 50% du montant restant réparti pour 1/3 pour l'OPAC 38 et 2/3 pour la commune soutenue pour moitié par l'Agglomération sur les crédits Politique de la Ville.

Les partenaires s'étant acquittés de leurs contributions respectives et l'EPORA n'ayant pas de stock, il convient de résilier la convention d'études par la signature de l'avenant n°1.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°15-237 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 17 décembre 2015 approuvant la signature de la convention d'études entre l'EPORA, Chasse sur Rhône, l'OPAC 38 et ViennAgglo pour le site Le Château (00B034),

VU la délibération du conseil municipal de Chasse sur Rhône du 24 juin 2019,

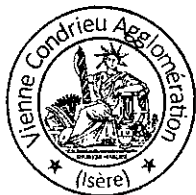
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'études entre l'EPORA, Chasse sur Rhône, l'OPAC 38 et Vienne Condrieu Agglomération pour le site Le Château (00B034).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

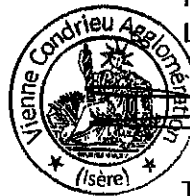
Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019
et a été publiée le - 9 OCT. 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry KOVACS', is written over the printed name.

Thierry KOVACS